

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 26 novembre 2021

**portant désignation des représentants de l'administration
et du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire**

NOR : JUSK2135416A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire ;

Vu les désignations effectuées par ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du comité technique de l'administration pénitentiaire est fixée comme suit :

1°) Représentants de l'administration :

- Le directeur de l'administration pénitentiaire, ou son représentant, président du comité technique de l'administration pénitentiaire,
- Le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales, ou son représentant.

2°) Représentants du personnel :

Sont désignés par les organisations syndicales concernées à l'issue du scrutin du 6 décembre 2018 :

a) En qualité de représentants titulaires :

- Union des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Justice
 - M. Emmanuel BAUDIN
 - M. Paul BONO
 - M. Jean-Philippe CABAL
 - M. Emmanuel GUIMARAES
- Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSa
 - M. Jean-François FORGET
 - M. David BESSON
 - M. David CALOGINE
 - M. Emmanuel CHAMBAUD
- La Confédération Générale du Travail Pénitentiaire
 - M. Samuel GAUTHIER
- Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non gradés
 - M. Jérôme MASSIP

b) En qualité de représentants suppléants :

- Union des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Justice
 - M. Yoan KARAR
 - M. Dominique GOMBERT
 - Mme Farida ED-DAFIRI
 - M. Sébastien NICOLAS
- Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSa
 - M. Stéphane BARRAUT
 - M. Luciano DUCCESCHI
 - M. Daniel CARRE
 - M. Jean-Marc BERTRAND

- La Confédération Générale du Travail Pénitentiaire
 - M. Nicolas PEYRIN
- Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non gradés
 - M. Christy NICOLAS

Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 16 février 2021 sont abrogées.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le

26 NOV. 2021

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation,
Pour le directeur de l'administration pénitentiaire,
Le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales,


Philippe GICQUEL

